



Les Journées Annuelles de la Gouvernance en Afrique

[jaga.afrique-gouvernance.net](http://jaga.afrique-gouvernance.net)

## L'Afrique ré-invente son économie

*Présentation de la 2ème Conférence*

*27 - 30 janvier 2014 - Rabat, Maroc*

*Initiative Horizon 2060*

*l'Afrique reprend son destin en main*



Alliance pour Refonder la  
Gouvernance en Afrique - ARGA

Ouest Foire  
Cité Douanes  
Villa n°13- 2F  
Dakar - SÉNÉGAL

Tél: +221-33-820-15-81  
[www.afrique-gouvernance.net](http://www.afrique-gouvernance.net)



## Préambule

### ***L'Initiative Afrique Horizon 2060***

Depuis les indépendances, l'Afrique n'a pas véritablement été maîtresse de son destin. Elle s'est trouvée, tout au long de la guerre froide, ballottée entre blocs politiques antagonistes puis, dans certains cas, pratiquement mise sous tutelle et mise en demeure de se conformer à des doctrines politiques ou économiques imposées de l'extérieur. Aujourd'hui elle est marginalisée dans les relations internationales tant au plan économique qu'au plan politique. Faute de trouver dans leur pays ou sur le continent des perspectives qu'ils jugent dignes de leurs aspirations, bien des jeunes, en particulier les mieux formés, continuent à fuir le continent, le privant des talents et des créativité qui lui sont si nécessaires.

Mais l'Afrique se trouve à un tournant de son histoire politique, économique et sociale. Malgré le bilan contrasté de la construction de l'État et des sociétés, bilan qui rappelle le long chemin à parcourir pour l'émergence économique, politique et sociale du continent, l'Afrique dispose de nombreux atouts pour répondre aux attentes de ses peuples et compter davantage dans le monde. La démocratie s'y consolide inéluctablement, renforcée par les processus de décentralisation et par des sociétés civiles qui contribuent fortement à améliorer la gouvernance des États; d'immenses réserves de ressources naturelles y sont encore inexploitées; l'accroissement rapide de la population en fait un marché d'avenir; les processus d'intégration régionale contribuent à relever les exigences de bonne gouvernance et à l'édification de marchés communs; l'évolution des relations économiques internationales, avec l'émergence de nouvelles puissances, élargit ses marges de négociation sur les marchés mondiaux et ouvre des opportunités pour une rénovation de la régulation des rapports mondiaux.

### ***Une contribution pour une Afrique effectivement indépendante à l'horizon 2060***

Pour faire de tous ces atouts des facteurs de réussite effective, l'Afrique a besoin d'un sursaut collectif, de cesser de « *dormir sur la natte des autres* », pour reprendre l'expression du célèbre historien Joseph Ki Zerbo. Certes, partout dans le monde, la construction de nations modernes et la définition de stratégies de développement ont pris beaucoup de temps. Et l'Afrique n'échappe pas à cette règle. Mais, loin d'être un continent de désespérance, elle recèle une jeunesse ardente et des ressources culturelles et intellectuelles qui la mettent en capacité d'émerger au 21<sup>e</sup> siècle avec sa propre vision du monde, sa propre conception de la gouvernance, son propre itinéraire de développement.

Prenant prétexte de la célébration du cinquantenaire des indépendances dans beaucoup de pays africains, l'Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique (ARGA) a estimé nécessaire d'aller au-delà des festivités et des bilans ; elle a décidé de consacrer une réflexion à l'avenir du continent, en invitant tous les acteurs, africains et non africains, convaincus que l'Afrique peut prendre son destin en mains, à s'associer à une initiative qui vise à tracer les contours d'une nouvelle prospective politique, économique, sociale et culturelle capable de mettre enfin le continent sur le chemin de l'émergence, à construire un projet pour les cinquante prochaines années, afin que le centenaire, symbolique, des indépendances soit célébré sous le sceau d'une véritable indépendance.

L'Initiative *Afrique Horizon 2060* est ainsi conduite à travers une série de quatre conférences menées successivement sur les thèmes suivants, jugés essentiels pour l'avenir de l'Afrique :

- une Afrique qui réinvente sa gouvernance (Praia, Cap Vert - 2012)
- une Afrique qui réinvente son économie (Rabat, Maroc, 2014)
- une Afrique qui renégocie sa place dans le monde (2015)
- un projet pour 2060 (Addis-Abeba, Éthiopie, 2015)

# Sommaire

Introduction.....	6
Atelier 1 : Bâtir /Renforcer une Vision, des capacités stratégiques, politiques et intellectuelles au service d'une refondation de l'économie africaine porteuse.....	9
Proposition 1 : Bâtir des communautés intégrées, des réseaux de recherche endogènes sur les économies et les sociétés africaines.....	9
Proposition 2 : Former et mobiliser des ressources humaines de qualité au service de l'économie et du développement du continent africain.....	10
Atelier 2 : Recouvrer la souveraineté sur l'ensemble des ressources naturelles et les mettre au service d'économies africaines durables.....	11
Proposition 3 : Adapter la gouvernance des ressources naturelles, notamment par l'énoncé de nouvelles règles.....	11
Proposition 4 : Adapter le régime de la gouvernance du foncier aux réalités et aux besoins des sociétés africaines.....	12
Proposition 5 : Promouvoir une gestion intégrée et équitable de l'eau et des zones littorales.....	13
Proposition 6 : Accompagner la mise en place de filières agroalimentaires.....	14
Atelier 3 : Repenser l'industrialisation et l'entreprise dans la stratégie de développement du continent .....	14
Proposition 7 : promouvoir une industrialisation porteuse et propre au service de l'homme.....	15
Proposition 8 : Promouvoir une culture de management et d'entreprise adaptée aux réalités et aux besoins de l'Afrique.....	16
Proposition 9 : Redéfinir les règles du partenariat avec les entreprises étrangères.....	16
Atelier 4 : Promouvoir de nouvelles visions et approches de développement des territoires et des économies.....	17
Proposition 10 : Construire des économies territoriales viables et durables porteuses du développement national et africain.....	18
Proposition 11 : Développer /renforcer des modes innovants de financement du développement territorial.....	19
Proposition 12 : Fonder la dynamisation des économies locales sur l'évolution de l'économie populaire.....	20
Proposition 13 : Promouvoir la délivrance de services avec le territoire comme matrice et les bonnes pratiques qui en facilitent la livraison.....	20
Atelier 5 : Construire une architecture et des systèmes financiers endogènes, au service du financement du développement africain.....	21
Proposition 14 : Renforcer les capacités endogènes de financement du développement.....	22
Proposition 15 : Elargir l'inclusion financière des populations et accroître leur accès à des services financiers adaptés.....	22
Préparation de la Conférence.....	24
Le choix des participants.....	24
Les dossiers thématiques.....	25
Déroulement de la Conférence.....	25
Déroulement.....	25
Rapportage des travaux des ateliers.....	26



# L'Afrique ré-invente son économie

## Introduction

L'Afrique est assurément le continent des paradoxes ! Certainement le mieux doté en ressources naturelles de la planète, le continent abrite les populations les pauvres du monde. Les statistiques établissent qu'en l'espace de 25 ans, la pauvreté a connu un net recul dans le monde sauf en Afrique subsaharienne où le nombre de pauvres continue d'augmenter. Elle est la seule région du monde où, en pourcentage, la pauvreté est à l'état stationnaire<sup>1</sup>. Pire, elle croît en valeur absolue. Aujourd'hui, 562 millions d'africains au sud du Sahara vivent avec moins de 2 dollars par jours.

Fondamentalement, ce paradoxe trouve son explication dans l'évolution post-coloniale historique du continent. Depuis les années 60 l'Afrique n'a cessé d'accumuler les contre-performances en matière de développement. Le bilan économique et social du premier cinquantenaire des indépendances est globalement désastreux pour la plupart des États africains. Depuis 2000 cependant, le continent africain connaît une croissance relativement forte mais qui cachent des réalités sociales atroces, des fragilités fondamentales ainsi que des vulnérabilités infrastructurelles et énergétiques criardes. Comme le souligne la CEA dans son rapport 2013, cette croissance ne s'est traduite ni par la diversification économique, ni par la création d'emplois en nombre conséquent, encore moins par un développement social large. En somme, elle corrobore la trajectoire chaotique du développement africain.

Au plan économique, les taux d'investissement sont depuis toujours inférieurs à la moyenne mondiale. Pire, ils ont drastiquement baissé dans les années 80 alors que les deux premières décennies d'indépendance avaient été marquées par des politiques volontaristes avec des efforts d'investissement relativement importants. Naturellement la courbe de la croissance a suivi les niveaux d'investissement, et s'est littéralement affaissée dans les années 80 et 90. Cependant, si les années 2000 marquent une reprise économique, il faut non seulement noter le retard du continent par rapport aux régions d'Asie, mais surtout, il faut déplorer le décrochage social de la croissance. Aujourd'hui, avec la deuxième plus forte moyenne de croissance, l'Afrique enregistre un revenu par tête d'habitant six fois inférieur au reste du monde<sup>2</sup>. Les vicissitudes économiques de l'Afrique contrastent d'avec les énormes potentialités, précisément d'avec les ressources naturelles et démographiques du continent. Les ressources naturelles sont l'objet d'une mal gouvernance, d'une pression interne et d'une concurrence exacerbée entre acteurs non africains alors que les ressources démographiques, particulièrement les jeunes, sont les premières couches touchées par les vagues d'émigration. Surtout les résultats économiques ont jusque-là été incapables d'apporter des changements qualitatifs substantiels dans les conditions de vie des populations africaines.

---

1 50 % en 2005 contre 51 % en 1981 avec un pic de 58 % en 1996

2 Notamment par rapport à l'Asie du Sud-est et du Pacifique qui connaissait pourtant des taux moyens relativement égaux à ceux de l'Afrique dans les années 60.

Au plan social, les effets des économies africaines sur le bien être des africains sont simplement mitigés. Il est vrai qu'en un demi-siècle, le taux de mortalité a été réduit de plus de la moitié sur le continent. Toutefois, l'Afrique détient la mortalité la plus élevée au monde. Le taux de mortalité infanto-juvénile se situe à des niveaux alarmants : sur mille enfants qui naissent en Afrique, 180 meurent avant l'âge de 5 ans, contre seulement 7 dans l'OCDE et 51 en Asie du Sud-est. L'espérance de vie est passée d'une moyenne de 45 à 54 ans entre 1965 et 2010 en Afrique subsaharienne. En 2010, le continent accuse un écart de 19 années d'espérance de vie par rapport à la moyenne mondiale. Les populations de l'OCDE vivent en moyenne un quart de siècle de plus que celles de l'Afrique subsaharienne. Quant aux taux de scolarisation au niveau secondaire, ils ont été quadruplés en 50 ans sur le continent, pour n'atteindre cependant que 40 % en 2011 contre 70 % au niveau mondial, 80 % et 90 % respectivement en Asie du Sud-est et dans la région Amérique Latine et Caraïbes

En somme, le bilan économique et social du demi-siècle est globalement en deçà des potentialités du continent. Il est en décalage manifeste avec les défis du continent confronté à la croissance démographique la plus rapide au monde, avec 7 à 10 millions de nouveaux arrivants sur le marché du travail chaque année.

L'Afrique fait le lit d'une pauvreté endémique qui a fini d'installer le désespoir et le reniement dans les populations africaines. Contrairement au reste de l'humanité qui pense aujourd'hui de bonne foi que l'Afrique est « l'avenir du monde », les africains désertent le continent au prix de leur dignité et de leur vie, convaincus que « l'avenir est ailleurs ».

Alors, l'Afrique est-elle condamnée au sous-développement ? Est-elle vouée à être un simple réservoir de ressources naturelles dont les puissances se disputent le contrôle, voire le pillage, en s'appuyant pour cela, de façon circonstancielle, sur les africains eux-mêmes ? La richesse africaine est-elle irrémédiablement vouée à l'accaparement et à l'appropriation privée par une minorité privilégiée, sans jamais profiter à la population tout entière ? Peut-on accepter cette fatalité illusoire ?

Il est commun d'expliquer la misère socio-économique africaine par la mise en coupe réglée du continent au service d'intérêts étrangers. A la vérité, les africains sont en grande partie responsables de la situation du continent. Il leur appartient dès lors de reprendre l'initiative pour la renaissance économique et sociale du continent.

Dans cette perspective, des expériences de réussite africaine existent, et peuvent être investies comme points d'appui pour le renouveau et la relance du développement africain. La puissance économique de l'Afrique du Sud, le modèle démocratique et économique exemplaire du Botswana notamment avec des ressources et rentes minières au service du progrès social, la refondation économique et sociale spectaculaire du Rwanda un laps de temps après le génocide, l'intelligence économique et les progrès fulgurants du Maroc qui positionnent aujourd'hui le Royaume comme un centre d'excellence et un pivot du développement de l'Europe et de l'Afrique, le dynamisme de l'économie tunisienne -malgré la crise politique et sociale qui traverse ce pays-, la valorisation chimique et industrielle des hydrocarbures en Algérie sont autant de trajectoires qui traduisent le possible africain et peuvent inspirer un continent souvent gagné par le manque de confiance, le pessimisme et le renoncement.

De telles expériences qui sont loin d'être exhaustives, démontrent que le paradigme d'une crise structurelle de l'Afrique n'est plus pertinent pour renseigner sur les dynamiques actuelles du continent. Celles-ci mettent en relief le fait qu'à côté de la crise de l'Afrique officielle, celle-là extravertie, émerge une Afrique qui se refait à travers divers espaces de refondation/reconstruction de l'État, de l'économie, de la société tant à l'échelle macro qu'à l'échelle micro. C'est tout le sens des initiatives innovatrices en termes de dynamiques de développement économique des territoires, de développement local, d'entrepreneuriat, des PME, des communautés...

Dans le fond, ce sont les fondements même de l'économie africaine qui sont en cause. Tributaires d'un modèle désastreux d'exploitation des ressources naturelles, extraverties et fortement dépendantes d'une conjoncture mondiale sur laquelle le continent n'a aucune prise, assises sur un mode de calcul désincarné qui n'intègre pas des pans essentiels de création de richesses, les dynamiques économiques africaines sont de surcroît cloisonnées, pilotées à vue et sans grande valeur ajoutée pour les populations. Dès lors, les statistiques récentes de la croissance ne doivent pas nourrir des illusions sur la qualité de ces dynamiques économiques, et cacher ainsi l'impératif de la reconstruction d'économies africaines endogènes, fortes et durables, d'une néo-économie africaine au service des besoins des peuples.

La conférence de 2013 s'inscrit dans cette entreprise de ré-interrogation des fondements des économies africaines. Elle ambitionne notamment de poser la nécessité pour l'Afrique de réinventer son économie, et surtout de définir et d'accompagner les initiatives qui y contribuent. A la lumière d'expériences concrètes, de réflexions africaines et du meilleur des trajectoires internationales sur l'évolution des systèmes économiques, la conférence vise à définir une conception africaine du développement durable. ***Il ne s'agit plus maintenant de se borner à imiter le modèle occidental de développement. Celui-ci, fondé sur l'exploitation de l'énergie et des ressources naturelles venant de toute la terre, n'est ni généralisable pour le monde entier ni durable pour lui-même. Il doit connaître une profonde mutation.*** L'Afrique ne doit pas rater ce nouveau rendez-vous avec l'histoire.

Pour réinventer l'économie africaine et réaliser son insertion appropriée dans le monde, et au-delà de l'impératif d'adosser la politique et la gestion économique aux valeurs et principes de gouvernance, la conférence abordera 15 propositions regroupées en 5 ateliers.

## **Atelier 1 : Bâtir /Renforcer une Vision, des capacités stratégiques, politiques et intellectuelles au service d'une refondation de l'économie africaine porteuse**

La reproduction à l'identique de modèles venus d'ailleurs s'est assurément soldée en Afrique par un échec patent, et a conduit les tentatives africaines de sortie du sous-développement dans l'impasse. Les programmes d'ajustement structurel des années 80 et 90, censés remettre à flot les économies en crise, ont fini par étouffer toute velléité de développement. Dès lors, le Continent se doit de définir une conception et une approche africaines du développement durable, ancrée dans ses valeurs et principes de gouvernance, bâtie sur ses propres réalités et ses intérêts d'abord, tout en intégrant les enseignements suggérés par son propre passé ainsi que les leçons apprises des trajectoires de développement du reste du monde - qui semblent avoir atteint leurs limites.

Pour ce faire, l'Afrique est aujourd'hui confrontée au défi de construire et de mettre en œuvre une pensée autonome et originale sur son propre développement, tout en contribuant au développement de l'humanité tout entière. Cela exige de restaurer et de renforcer le leadership africain notamment au plan politique, économique et social, de remodeler un autre type d'africain, un Etat développeur et stratège, un secteur privé entreprenant et compétitif, une élite managériale compétente, une société civile dynamique, des territoires de projets intégrés du local au continental.

Il faut alors bâtir des communautés intégrées et des réseaux de recherche endogène, éduquer, former et mobiliser des ressources humaines de qualité au service des sociétés africaines, de l'économie et du développement durable du continent.

### ***Proposition 1 : Bâtir des communautés intégrées, des réseaux de recherche endogènes sur les économies et les sociétés africaines***

La pauvreté du continent noir est fondamentalement liée à la pénurie de réflexion endogène sur le développement africain, et sur les voies appropriées d'insertion dans l'économie-monde. De ce point de vue, la crise de l'Afrique est d'abord une crise de l'Afrique des « élites formatées », de l'État, et des partenaires au développement partisans d'une « modernité dupe » basée sur une rationalité technico-industrielle et marchande agressant de larges couches de la population et déstabilisant leur vision du monde, tout en ayant beaucoup de peine à manifester sa cohérence et son adaptation à la réalité africaine. Pour prospérer, les stratégies africaines de développement doivent alors être bâties sur une autre conception de l'économie, en mesure de prendre en charge les réalités et valeurs fondamentales des sociétés africaines ainsi que les déterminants non marchands et non monétaires des dynamiques économiques.

Il faut donc restaurer la confiance et la capacité des Africains à construire des solutions adaptées aux défis de développement du continent. A cet égard, il convient de bâtir des institutions et des réseaux endogènes de recherche - *et renforcer ceux qui existent déjà* - tant publics que privés, et à toutes les échelles - *locale, nationale, sous-régionale et continentale*. Subséquemment, il faut garantir la valorisation, la

protection et la promotion des savoirs, savoir-faire et technologies orientés vers les besoins des africains, et ancrés dans les réalités des sociétés africaines.

Au-delà de la re-conceptualisation du développement africain, cette communauté endogène de recherche devrait s'atteler à repenser les outils d'analyse, les instruments et les systèmes d'information de l'économie africaine pour davantage connecter la recherche aux dynamiques réelles, et renforcer ainsi les fondements rationnels et scientifiques de la décision publique et des choix du secteur privé.

***Proposition 2 : Former et mobiliser des ressources humaines de qualité au service de l'économie et du développement du continent africain***

L'Afrique est immensément riche, mais les africains sont dramatiquement pauvres. Ce constat enseigne que la première ressource de développement, c'est l'Homme. Encore colonisés dans la pensée, et fascinés par les modèles conçus ailleurs et pour d'autres réalités, les africains perpétuent des institutions et des systèmes d'enseignement et de formation en parfaite inadéquation avec leurs intérêts et leurs besoins. Ce faisant, l'Afrique produit et entretient depuis toujours une intelligentsia « hors-sol », une « élite intellectuelle cosmétique », promotrice de la mauvaise gouvernance, incapable d'éclore et de féconder le potentiel de développement du continent, incapable de répondre aux aspirations légitimes des populations, confortable dans la collusion avec les intérêts étrangers et dans les difficultés à se hisser au rang d'acteur à part entière de la mondialisation.

Or, pour tirer bénéfice de ses ressources naturelles et réussir son développement, l'Afrique doit d'abord recouvrer sa pleine et entière souveraineté sur ses ressources humaines, notamment en menant une refondation hardie pour adapter les systèmes d'éducation, de formation et de recherche aux réalités et aux besoins de l'économie et des sociétés africaines. Dans cette perspective, la crise de la citoyenneté invite à repenser l'éducation comme fondement des valeurs collectives pour favoriser l'épanouissement de chaque individu dans le respect du sens et des finalités de la vie en société, comme le socle éthique et politique d'une « commune volonté de vie commune ». Quant à la structure et aux dysfonctionnements des économies africaines, ils commandent assurément de relever et de renforcer le niveau d'accès et la qualité des enseignements scientifiques et techniques en rapport avec les défis et les opportunités de développement de l'Afrique. Il faut alors réinventer des systèmes éducatifs qui offrent des repères solides à un nouveau type d'africain ainsi que des systèmes de formation intégrés, basés sur l'excellence et au service des sociétés africaines.

## **Atelier 2 : Recouvrer la souveraineté sur l'ensemble des ressources naturelles et les mettre au service d'économies africaines durables**

La situation économique et sociale de l'Afrique tend à accréditer la thèse de la « malédiction des ressources naturelles », tant il est vrai que les richesses et matières premières du continent apportent plus souvent guerres, enrichissements illicites, pillages, dégradations irréversibles de l'environnement physique et social que prospérité à l'ensemble de la population. En réalité, ces énormes potentialités naturelles sont convoitées et accaparées par les puissances et les entreprises étrangères, avec la complicité active d'une minorité dirigeante et privilégiée.

Modèle de croissance dominant en Afrique, l'économie de rente, qui repose sur l'exportation à l'état brut de ressources agricoles et minières, procure l'essentiel des recettes financières des pays producteurs. Le modèle rentier procède plus de l'utilisation de richesses que de la création de richesses. Dès lors, avec une industrialisation insignifiante, les modèles de croissance sont naturellement dominés par des économies de rente sur la totalité des ressources naturelles.

Il s'ensuit que les économies africaines sont extraverties, et intégrées à l'économie mondiale dans un rôle périphérique et par des modes qui alimentent la paupérisation sur le continent. Cette situation explique à suffisance les défauts d'articulation et la non-intégration des secteurs productifs, et surtout la vulnérabilité des économies africaines largement exposées aux aléas et aux fluctuations de la conjoncture économique mondiale.

Cette perversion des dynamiques économiques africaines rend impératif la construction d'économies africaines viables, porteuses de croissance et profitables aux populations africaines. Or, L'expérience prouve que seule la prospérité économique acquise « à la sueur de son front » est viable et durable, d'abord parce qu'elle donne naissance à des compétences, des apprentissages, des savoir-faire, des institutions qui perpétueront cette prospérité, et ensuite parce qu'elle permet d'en répartir équitablement les fruits.

Il faut alors énoncer des règles adaptées de gouvernance des ressources naturelles, et promouvoir des secteurs stratégiques comme l'agriculture et l'industrialisation pour porter le développement, en accordant toutefois un intérêt particulier aux ressources foncières et hydrographiques ainsi qu'au développement des filières agroalimentaires.

### ***Proposition 3 : Adapter la gouvernance des ressources naturelles, notamment par l'énoncé de nouvelles règles***

De par leurs impacts environnementaux et leur caractère non-renouvelable, les ressources naturelles ne sont pas un bien économique ordinaire. Elles constituent une dotation factorielle, un don de la nature qui ne tient ni de l'effort, ni du mérite de l'homme, à la différence des biens de consommation susceptibles de reproduction élargie, grâce à la combinaison productive des facteurs. Contrairement donc aux biens économiques ordinaires, qui peuvent se multiplier à l'infini en fonction du

développement des techniques et des savoir-faire, les ressources naturelles sont en quantité finie.

Ces caractéristiques particulières des ressources naturelles doivent donc donner naissance à des régimes de gouvernance eux-mêmes particuliers, posant l'impératif de justice dans la répartition des bénéfices, la question de leur exploitation par des entreprises « autochtones », associant les communautés locales à leur exploitation aussi bien en termes de ressources et de protection de l'environnement qu'en termes d'apprentissage pour le futur. Pour mettre en place ces régimes de gouvernance, il faut s'appuyer sur une opinion publique africaine et internationale de plus en plus révoltée par la pratique d'opérateurs économiques sans scrupule, revendiquer une traçabilité de toutes les ressources exploitées et de l'usage qui en est fait.

Dès lors, l'exploitation des abondantes ressources naturelles de l'Afrique doit être soumise, dans un double souci de durabilité et d'équité commerciale, à un corpus de règles de droit consensuelles, définies et contrôlées par l'Afrique, avec l'adhésion de la communauté internationale.

***Proposition 4 : Adapter le régime de la gouvernance du foncier aux réalités et aux besoins des sociétés africaines***

On a souvent présenté l'Afrique comme un continent sous peuplé et qui disposait de ressources suffisamment abondantes en matière foncière. Pourtant, les terres véritablement cultivables se raréfient au moment où les famines et crises alimentaires sont devenues endémiques, et menacent la paix sociale et la stabilité politique comme lors des « émeutes de la faim » des années 2000. L'Afrique est le dernier continent qui connaît une véritable explosion démographique accompagnée d'une sous-valorisation notoire du foncier sous toutes ses formes. Il est le seul continent qui se complaît dans le mimétisme institutionnel et normatif, mettant ainsi à mal les mécanismes traditionnels de régulation foncière<sup>3</sup> caractérisés par la grande subtilité et la diversité des droits d'usage qui s'attachaient à ce bien fondamental dans les sociétés agricoles.

La plupart du temps, les régimes traditionnel et moderne de gestion du foncier se juxtaposent et se contredisent. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs s'amplifient dans de nombreuses régions d'Afrique et viennent alimenter des affrontements sanglants. Plus récemment, la faiblesse politique et économique de l'Afrique en a fait une proie tentante pour des pays tiers et des entreprises étrangères, prêts à acquérir de grandes portions de territoire pour les mettre directement en valeur, et pour répondre ainsi aux besoins de leur économie et de leur positionnement géo-stratégique. Ce phénomène est venu réveiller le spectre d'une « recolonisation de l'Afrique ». Enfin, dans un certain nombre de pays africains, la concurrence entre pauvres et riches pour le contrôle d'un foncier devenu trop rare est le substrat économique de conflits sociaux.

La gouvernance du foncier et sa sécurisation constituent, par conséquent, une dimension majeure de la gouvernance en Afrique, et un réel défi pour le

---

3 A propos, il est hautement significatif que le dernier prix Nobel d'économie soit allé à Madame Osborn pour ses travaux sur la gestion du foncier, montrant que les mécanismes traditionnels de gestion étaient supérieurs aux mécanismes de privatisation préconisés par les institutions internationales.

développement du continent et la sécurité alimentaire des populations. Il urge alors d'énoncer les régimes de gouvernance les mieux adaptés au foncier urbain et rural, notamment en examinant un ensemble de démarches innovantes qui pourront combiner la pertinence du droit coutumier et les exigences du droit moderne.

***Proposition 5 : Promouvoir une gestion intégrée et équitable de l'eau et des zones littorales***

Comme partout dans le monde, l'eau est aussi en Afrique un bien précieux qui se raréfie du fait de sa consommation croissante et des menaces qui pèsent sur la ressource, mais aussi en raison des difficultés réelles des populations surtout rurales à accéder à ce bien naturel. Fondement stratégique du développement africain, l'agriculture est confrontée à la disponibilité permanente et suffisante de l'eau, tributaire qu'elle est de la pluie.

En outre, les zones littorales et les eaux maritimes africaines posent des questions difficiles de surpêche, de dégradation des milieux, de concurrence entre les pêcheurs artisanaux, qui font vivre des secteurs entiers de la population, et des flottes industrielles étrangères, qui rapportent des devises à l'Etat.

Il existe pourtant une vaste expérience de la gestion de l'eau tant en Afrique que dans le reste du monde car cette gestion est pour ainsi dire à l'origine même de la gouvernance et de l'Etat. Il suffit de penser à l'Egypte ancienne pour s'en convaincre. Tout le monde parle au plan international de « gestion intégrée de l'eau » mais la plupart du temps, en Afrique et ailleurs, cela reste un slogan. Les difficultés pour y parvenir sont en effet nombreuses.

L'eau est donc un autre bien naturel appelant à l'invention de régimes de gouvernance adaptés. Il faut à cet effet une bonne articulation des niveaux de gouvernance, depuis le quartier ou le village, jusqu'au bassin fluvial transfrontalier, une capacité de coopération entre différentes administrations - *celles qui gèrent l'infrastructure, celles qui gèrent le traitement, celles qui gèrent l'usage, celles qui gèrent l'hygiène et la santé, celles qui gèrent l'éducation, etc.* -, des mécanismes à la fois justes et efficaces de répartition des usages de l'eau - *entre éleveurs et agriculteurs, entre villes et campagnes, entre agriculture et usages domestiques, entre besoins économiques et besoins de vie quotidienne, etc.* -

Il n'y a pas non plus de bonne gestion de l'eau sans l'association des différents types d'usagers, pas de bonne gestion des écosystèmes littoraux sans participation des communautés de pêcheurs. Mais toute cette riche complexité de la gouvernance de l'eau a été trop souvent en Afrique niée par des principes dogmatiques comme la privatisation des services publics de l'eau et sa réduction à un simple bien de consommation. Or la gestion de l'eau doit relever d'un double principe de justice sociale et d'efficacité. Il importe donc de passer en revue les expériences qui se rapprochent le mieux de cette gestion intégrée et équitable de l'eau, pour dégager un certain nombre de principes communs.

### **Proposition 6 : Accompagner la mise en place de filières agroalimentaires**

L'économie africaine vivra et apportera des réponses pertinentes aux aspirations des africains d'abord si les secteurs stratégiques de l'agriculture et de l'industrie sont connectés dans une vision de développement des filières agroalimentaires. L'Afrique est directement confrontée à ce défi à travers les questions de sécurité alimentaire, de politique agricole, de régulation de production, de commerce international. C'est un enjeu politique majeur pour une économie africaine vertueuse, verte et vivificatrice. Malgré un fort potentiel d'autonomisation économique et sociale du continent, ce secteur est confronté à un déficit de vision, mais aussi au manque d'équipements et de maîtrise de la qualité, aux difficultés de financement et de formation.

L'Afrique parle beaucoup de développement durable mais sans se donner véritablement les moyens d'en faire plus qu'un slogan. Ceci tient en particulier à l'organisation même de l'économie de rente. Résolument tournée vers l'extérieur, elle privilégie les exportations de matières premières, et de plus en plus l'implantation d'entreprises étrangères sans aucune considération pour le triptyque économie, social et environnement.

L'accompagnement du développement des filières agroalimentaires est donc une condition du développement durable de l'Afrique. Or, seules des filières durables, économes en énergie et en matières premières, assurant une répartition équitable de la valeur ajoutée tirée de toute la chaîne, respectueuses de l'environnement à chaque étape de la production et de l'échange, peuvent permettre d'aboutir à des sociétés durables. L'Afrique se doit donc de conceptualiser et de construire des filières durables d'examiner les politiques agricoles africaines, l'impact du commerce international, l'évolution des régimes préférentiels avec les pays occidentaux et d'énoncer les grandes lignes de filières agroalimentaires durables.

### **Atelier 3 : Repenser l'industrialisation et l'entreprise dans la stratégie de développement du continent**

Pour réussir sa montée en puissance économique, l'Afrique se doit de réussir son décollage industriel, en s'appuyant sur ses potentialités agricoles et minières, aujourd'hui notoirement sous-valorisées<sup>4</sup>, tout en inventant cependant des voies originales d'industrialisation, tenant compte des tentatives avortées des premières années d'indépendance<sup>5</sup>.

Cet impératif de développement industriel se justifie au moins pour trois raisons. D'abord, l'économie de rente peu lucrative et sans bénéfice pour les populations est un déterminant fondamental de la pauvreté chronique des sociétés africaines. Ensuite, l'abondance des ressources naturelles n'a jusque là pas été décisive pour inverser la place marginale de l'Afrique dans la phase actuelle de la mondialisation et de la globalisation économique. Enfin, parce que les modèles d'industrialisation du

---

4 90 % des matières premières du continent sont exportées à l'état brut

5 Industries industrialisantes, import-substitution...

monde contemporain et les conceptions dominantes du marché renforcent les injustices autour des biens collectifs, menacent la planète par le saccage des ressources naturelles, et appauvrissent les hommes en ne produisant que de la misère pour la majorité d'entre eux.

Dans un tel contexte, il convient certainement de promouvoir l'industrie et l'entreprise en Afrique, mais surtout d'en élaborer une vision et de formuler des codes de conduite, des modes de régulation et de gestion qui soient à la mesure des défis actuels des sociétés africaines : exister et compter avec des valeurs et des apports culturels propres, dans un monde globalisé.

Dans cet objectif, la redéfinition de la place et de la manière d'être du secteur public dans la refondation de l'économie africaine notamment pour assurer la création significative et la répartition des richesses fondée sur l'équité et le respect de l'avenir, la construction de régulations nouvelles entre le secteur privé et la société, entre les biens privés et les biens communs, entre espaces privés et espaces publics entre l'Afrique et le reste du monde constituent des tâches complexes mais d'une extrême urgence. C'est l'un des enjeux phares de la gouvernance de l'économie en Afrique.

***Proposition 7 : Promouvoir une industrialisation porteuse et propre au service de l'homme***

Aujourd'hui, les réflexions sur le devenir du continent africain et sa place dans le monde insistent à la fois sur les processus de marginalisation qui résultent des modes actuels d'insertion dans l'économie mondiale et sur la nécessité d'y mettre un terme. Si cela est une préoccupation légitime, il reste que l'on doit d'abord et davantage insister sur l'état de pauvreté endémique des populations africaines et l'urgence d'y apporter une réponse pérenne. Tout compte fait, le défi principal consiste dans le passage d'une « *Afrique, simple réservoir de ressources naturelles* » pour les puissances et entreprises étrangères à une « *Afrique créatrice de valeurs ajoutées* » grâce à la production soutenue du secteur public, du secteur privé et des diverses organisations du continent. Le processus d'industrialisation offre l'opportunité d'un tel sursaut économique.

Dans cette entreprise, le continent est interpellé par le renouvellement de la pensée sur le secteur public comme agent économique, comme moteur d'une croissance territorialement équilibrée et socialement inclusive, mais aussi sur le rôle irremplaçable de l'initiative privée africaine dans le développement endogène. L'Afrique devra également porter une attention particulière au rôle complémentaire du marché et de la gouvernance. En effet, le marché est devenu, au fil des siècles, l'instance dominante des sociétés modernes, et imprime son mouvement à tous les autres domaines, notamment éthique, politique, social, culturel. Les progrès des sciences et des techniques ont donné à cette évolution une considérable accélération au point que dans les faits, les sociétés et les instances en charge des régulations nécessaires pour « vivre ensemble » et pour « vivre avec notre planète » sont de plus en plus impuissantes à jouer leur rôle.

Dès lors, pour exister et compter l'Afrique devra inventer ou découvrir un processus d'industrialisation adossé à des modes de gouvernance appropriés et efficaces par rapport aux défis contemporains du XXI<sup>e</sup> siècle. La pertinence de ces nouveaux

modes de gouvernance se mesurera par leur compatibilité avec la gestion collective des ressources partagées et des biens d'utilité collective, la régulation des relations entre l'homme et son milieu, la satisfaction des besoins immatériels, et l'encouragement des échanges des biens partageables au sein du continent et avec le reste de la planète.

Il faut alors définir une vision porteuse de l'industrie africaine, avec des règles communes dont l'élaboration, le contrôle et le respect seront un domaine majeur de la gouvernance, au niveau local, national, continental et mondial.

***Proposition 8 : Promouvoir une culture de management et d'entreprise adaptée aux réalités et aux besoins de l'Afrique***

Il ne peut exister de développement économique en général et de développement industriel en particulier, sans une classe d' « entrepreneurs » rompus aux pratiques managériales les plus avancées, capables d'identifier les opportunités, d'optimiser l'usage des ressources et des talents, de prendre leur place dans la production de richesses nationales et de se positionner avantageusement dans la concurrence internationale. La performance des entités économiques, publiques comme privées, n'est pas le seul fait de principes abstraits de management universellement convenus. Elle dépend dans une large mesure des efforts qui seront entrepris en matière de valorisation des ressources humaines du continent.

Quel que soit donc le statut - *public, privé ou coopératif* - des acteurs économiques la gestion de ces entités économiques ne relève pas de règles abstraites internationales applicables à toutes les situations comme peut parfois le laisser penser une présumée « science du management ». La gestion de cette communauté particulière que constituent les personnes impliquées dans une même entité économique n'est pas étrangère à la manière dont se gère le reste de la société.

Il convient alors de faire le point des ressources existantes dans ce domaine dans l'enseignement africain, du primaire au supérieur, d'examiner si, au delà de la diversité des sociétés africaines, on peut parler d'un modèle africain du management et de définir une stratégie de développement de l'esprit d'initiative et d'entreprise.

***Proposition 9 : Redéfinir les règles du partenariat avec les entreprises étrangères***

Les entreprises étrangères sont omniprésentes sur le continent africain. A la vérité, leur présence a parfois boosté la croissance sans impacter de manière significative le développement du continent. Au contraire, dans une logique de prédation, elles se livrent très souvent à l'accaparement des ressources naturelles, à la spoliation des sociétés africaines, à l'exploitation des travailleurs, et *in fine* à l'appauvrissement de l'Afrique. Moteur de la perversion des dynamiques économiques africaines, les entreprises étrangères développent des *modus operandi* qui contribuent principalement à déstructurer les économies africaines, à éroder les bases sociales de la croissance et à l'évasion des devises, et à affaiblir le secteur privé local et l'État.

A tout le moins, cette présence massive d'entreprises étrangères n'a pas été une opportunité pour l'Afrique d'acquérir plus rapidement les connaissances

technologiques, les savoir-faire, les capitaux et les circuits de commercialisation internationaux qui lui manquent cruellement.

Il est vrai que des points de vue contrastés existent sur le rôle des entreprises étrangères dans le développement. L'expérience internationale montre pourtant que la question ne se pose pas dans l'absolu. Tout dépend de l'usage qui est fait des entreprises et des capitaux étrangers, et donc de la vision et des règles du partenariat qui les lie à l'Afrique.

Ainsi, pour ne prendre que les deux exemples de développement les plus importants du monde, la Chine s'est développée à une vitesse vertigineuse en s'appuyant au départ sur le partenariat avec des entreprises étrangères pour faire exploser ses exportations ; alors que l'Inde se développe plus lentement mais en s'appuyant essentiellement sur des entreprises nationales. Laquelle des deux approches convient pour l'Afrique ? Existe-t-il une voie spécifiquement africaine ? La question mérite réflexion.

En tout état de cause, l'Afrique ne doit pas - *et ne peut pas* - tourner le dos à la coopération avec les entreprises étrangères. Encore faudrait-il définir de nouvelles règles pour qu'elles agissent au mieux de l'intérêt commun, pour que le partenariat assure des avantages équilibrés aux parties en présence, mais surtout pour qu'il soit en adéquation avec les impératifs de réinvention de l'économie africaine.

#### **Atelier 4 : Promouvoir de nouvelles visions et approches de développement des territoires et des économies**

A la vérité, il faut reconnaître que l'Afrique n'a jamais réussi - *peut être elle n'a aussi jamais sérieusement cherché* - à définir un projet de développement, notamment économique, dont elle inspire elle-même, librement, le sens et les orientations, et qu'elle fonde d'abord sur ses propres capacités. De ce fait, elle s'est placée dans un cercle vicieux de dépendance économique qui accroît chaque jour davantage sa marginalisation, et donc la pauvreté.

Cette « exogénéité » a induit entre autres, l'absence de prise en compte des territoires locaux, et donc des économies locales dans les scénarii de développement. Il faut dire que jusque-là, le rôle du territoire local dans l'État post-colonial est très variable selon les différentes catégories d'acteurs. Mais encore, le potentiel économique qu'il recèle ainsi que les richesses qu'il peut générer n'ont pas été réfléchis, organisés à la base, et mis en lien à toutes les échelles pour conduire au développement économique de l'Afrique.

Les rares initiatives de développement économique local sont cloisonnées, introverties et faibles puisque le territoire n'est perçu que comme une unité administrative, et non comme un construit social, un acteur économique à part entière. Il s'ensuit que l'économie locale, même très dynamique à travers le secteur informel, est orientée vers la survie individuelle plutôt que vers le développement collectif. Cette démarche a atteint et révélé ses limites.

L'heure est venue de rendre le territoire plus visible, assurer son émancipation juridique à travers la décentralisation et le positionner comme acteur majeur de

développement. En effet, il faut aujourd'hui valoriser les territoires dans l'inspiration et la conduite du développement en Afrique sur la base d'un modèle économique de développement durable, c'est-à-dire endogène, inclusif et intégré. Une telle option appelle la valorisation de toutes les potentialités et ressources locales à travers des projets collectifs informés des savoirs et savoir-faire adaptés, des projets collectifs parce que négociés, appropriés entre toutes les catégories d'acteurs, et articulés à toutes les échelles territoriales, du local au continental.

Une telle vision commande, entre autres, de construire des économies territoriales viables et durables porteuses du développement national et africain, de développer une nouvelle vision de la monnaie et de l'énergie comme vecteur du développement des territoires, de fonder la dynamisation des économies locales sur l'évolution de l'économie populaire, et enfin de promouvoir la délivrance de services avec le territoire comme matrice et les bonnes pratiques qui en facilitent la livraison.

***Proposition 10 : Construire des économies territoriales viables et durables porteuses du développement national et africain***

Cette perspective commande une pleine valorisation du support spatial et du point d'ancrage de tout potentiel et des ressources de tous ordres, que constitue le territoire qui doit être la « brique de base » à partir de laquelle le continent va définir sa vision du développement, arrêter sa stratégie, mobiliser ses ressources et puiser l'essentiel des moyens de réalisation de son projet de modernité économique et sociale. Elle interroge le territoire comme pilier fondamental de la gouvernance en Afrique, et introduit le paradigme du développement endogène.

La genèse du développement des pays riches et des pays aujourd'hui dit émergents montre bien qu'ils ont d'autant mieux valorisé leur « être profond » et leurs atouts réels grâce à leur option fondamentale de développement endogène. Ces expériences réussies ont fondamentalement confirmé que les voies du développement sont nécessairement balisées par les principes d'enracinement et d'ouverture. Ces principes révèlent à leur tour les liens dialectiques entre « endogène », « territoire » et « développement ».

Dans le fond, une des clés de réussite du Continent résiderait donc dans sa conscience et sa volonté de définir le sens et les orientations de son projet de développement en partant de ses réalités endogènes, notamment de sa « capacité à se développer » c'est-à-dire de son potentiel, et de sa « capacité de se développer » c'est-à-dire les ressources immédiatement mobilisables et la stratégie devant mener à l'éclosion du potentiel. Dans le même temps, elle doit réaliser les interdépendances avec le monde extérieur dans le cadre de relations fécondantes, justes et sélectives. L'Afrique doit s'ouvrir - *mondialisation oblige* - en privilégiant les formes de coopération et le partenariat, fondées sur l'équilibre des intérêts et l'équité. Si alors les États et l'Afrique doivent *penser et réaliser le développement*, l'endogène sera immanquablement leur outil conceptuel et opérationnel : « le développement africain sera endogène ou ne sera pas »<sup>6</sup>.

En réalité, l'ingénierie et la mise en cohérence des politiques et des interventions sur le territoire supposent que les États - *et le Continent* - se soient préalablement et

---

6 Joseph KI ZERBO, La natte des autres : pour un développement endogène en Afrique, CODESRIA 1992

collectivement accordés sur la place et sur le rôle du territoire dans leur projet de modernité - *et précisément sur le modèle de développement économique qu'ils souhaitent et qu'ils définissent par et pour eux-mêmes*. Elles interpellent également l'articulation harmonieuse et pertinente des acteurs, des ressources et de l'environnement aux différentes échelles territoriales. Dès lors, il devient nécessaire d'inventer de nouvelles modalités pratiques pour lier et harmoniser les visions et les interventions au sein des territoires, mais aussi entre les différents niveaux territoriaux. La question principale est simplement de savoir comment se mettre ensemble, fédérer les énergies et mutualiser les moyens sur le territoire - *et entre territoires* - pour atteindre des objectifs communs de développement, notamment économiques.

***Proposition 11 : Développer /renforcer des modes innovants de financement du développement territorial***

La pauvreté est multidimensionnelle en Afrique, mais il y a lieu de considérer particulièrement la pauvreté monétaire. Il en découle des difficultés persistantes pour les populations à accéder aux systèmes financiers pour activer leurs savoirs et savoir-faire ou pour en acquérir. Or, le développement d'activités économiques porteuses, et en conséquence l'amélioration de leurs revenus, est un impératif pour que les populations puissent enfin bénéficier de meilleures conditions et de cadre de vie décent.

Sous ce rapport, la monnaie constitue une réelle contrainte dans la mesure où l'accès aux systèmes financiers classiques est tout simplement verrouillé à la grande majorité des acteurs économiques et des entrepreneurs potentiels. Surtout, les modes traditionnels de financement du développement ont posé encore plus de difficultés à l'Afrique. L'endettement et l'aide publique au développement ont naïvement capturé, et durablement installé l'Afrique dans le piège de la dépendance, et donc dans le cercle vicieux de la pauvreté.

Pourtant, les ressources financières sont essentielles dans l'opérationnalisation du processus de développement territorial. C'est dire que leur consistance est nécessairement corrélée à la vocation du territoire, et subséquemment à l'ampleur des ambitions qu'il devrait porter désormais. Pour promouvoir particulièrement le développement économique local, il faut par exemple engager une politique de dotation des territoires en équipements structurants, soutenir les investissements et accompagner l'émergence et la consolidation d'un secteur privé ancré dans le territoire. C'est aussi appuyer et accompagner la productivité des différentes filières et l'exploitation des ressources, ou encore les porteurs de projets. Toutes interventions qui buteraient sur les systèmes financiers classiques. C'est enfin encourager le travail et la circulation des biens à l'échelle de plus petites communautés que les États.

C'est pourquoi, il faut aujourd'hui inventer - *ou consolider* - des modes innovants de financement du développement territorial, comme les monnaies locales, la micro-finance, l'économie sociale ou solidaire pour la prise en charge de ces énormes besoins d'investissements sur la longue durée, sans compromettre l'éclosion du potentiel des territoires et le développement des activités économiques y afférent.

***Proposition 12 : Fonder la dynamisation des économies locales sur l'évolution de l'économie populaire***

L'économie populaire met en évidence des dimensions propres au contexte de crise des pays du Sud, notamment les pays d'Amérique latine et d'Afrique, avec notamment la précarité des populations, l'atonie du secteur moderne, la déficience des services publics, le secteur public peu concurrentiel, les résultats mitigés des stratégies de développement, extraversion de l'économie, la dépendance extérieure, l'urbanisation sans développement...

En Afrique, cette crise multiforme témoigne de l'épuisement des modes de régulation qui ont guidé jusqu'à présent les options de développement. Elle renseigne sur le décalage entre le cadre de référence des institutions publiques et les choix de société promus par les populations. Toutefois, elle a contribué à libérer l'espace public jusque-là dominé par un État omnipotent, et a favorisé une plus grande affirmation des autres acteurs, notamment des acteurs sociaux déployant des initiatives diverses d'amélioration de leurs conditions de vie.

Ces initiatives émancipatrices consacrent aujourd'hui l'économie populaire déployée de l'intérieur des communautés de base comme une dynamique porteuse, complémentaire à l'économie officielle entièrement soumise à la logique marchande. L'économie populaire contribue ainsi à améliorer les conditions de vie des populations locales et à faire reculer la pauvreté, à travers une multitude de micro-activités génératrices de revenus. Elle exprime, sous ce rapport, une appropriation endogène de l'économie qui n'est pas nouvelle, mais dont la redécouverte constitue, à la fois, une réponse à l'atonie du secteur moderne et formel, la disjonction entre normativité officielle et pratiques populaires ainsi que la prolifération incontrôlable du secteur informel. L'économie populaire fait du territoire un construit social.

Dans un tel cadre, l'économie populaire ne saurait être assimilée ni à une innovation contemporaine majeure, ni à une simple survivance de pratiques traditionnelles. Elle constitue un mode de production économique, à part entière, parfaitement maîtrisé par la société traditionnelle africaine. Elle se révèle être un des lieux de reconstruction d'une « modernité africaine » en rupture avec le caractère extraverti des pratiques des institutions publiques, des élites locales et des bailleurs de fonds. En cela, elle doit intégrer les nouvelles réflexions sur le développement communautaire et territorial. Il faut donc réduire le décalage entre la contribution de l'économie populaire à la revitalisation des communautés et des territoires défavorisés, et sa marginalisation sociopolitique actuelle.

***Proposition 13 : Promouvoir la délivrance de services avec le territoire comme matrice et les bonnes pratiques qui en facilitent la livraison***

En Afrique, cinquante ans après les indépendances, le constat global qui s'impose est que la fourniture de services publics est toujours caractérisée par des insuffisances chroniques, avec des déséquilibres sociaux et territoriaux sans cesse grandissants. L'inefficacité et l'inadéquation des modes actuels de régulation de l'offre de services publics de base constituent un grave sujet de l'heure. Si le défi majeur du développement est le bien-être des populations, l'une des réponses consistera dans la capacité des pouvoirs publics à offrir aux populations des services publics de base, en quantité et en qualité.

Fondamentalement, la crise de la gouvernance - *qui est au cœur du sous-développement de l'Afrique* - est un facteur déterminant de la crise du service public. Dès lors, il est illusoire de penser que les changements attendus dans la délivrance de services aux populations se produiront simplement par le fait d'experts, la révision des organigrammes et des procédures, ou le relookage de façade des administrations. Plus que cela, ces changements interpellent, entre autres, le sens et la finalité de l'action publique, sur l'intelligibilité et l'appropriation collective du service public, sur les différents acteurs et leur rôle respectif, sur les interdépendances à assumer et les articulations à bâtir. En somme, ces changements attendus commandent de s'intéresser à la gouvernance du service public.

Pour répondre aux aspirations de l'ensemble des populations, il est donc nécessaire de développer de véritables projets de territoires, capables d'articuler les visions, les moyens et les actions de coopération des acteurs aux différentes échelles - *internationale, régionale, nationale, locale*.

La mise en œuvre de projets de territoire, fondés sur la notion d'intérêt partagé et l'implication active de tous les acteurs, permettrait d'aller au-delà des lignes de partage qui souvent apparaissent comme des « frontières ». Et l'appropriation collective du territoire et du service public par les habitants se construirait alors de manière dynamique, au fur et à mesure que celui-ci leur apparaît par les actions qui sont menées dans le respect des « principes de Yaoundé ».

## **Atelier 5 : Construire une architecture et des systèmes financiers endogènes, au service du financement du développement africain**

La problématique du développement socio-économique en Afrique bute sur la lancinante question du financement. Le continent africain souffre d'une insuffisance chronique de ressources financières pour assurer son développement à long terme. Cette pénurie de capitaux résulte, en grande partie, des faiblesses structurelles des économies africaines, notamment de leur dépendance à l'égard des exportations de produits de base miniers et agricoles, et de leur mode d'insertion pénalisant dans l'économie mondiale ; un mode d'insertion qui restreint considérablement leur capacité d'accumulation et qui de surcroît n'a même pas su accroître et bonifier l'investissement direct étranger (IDE). Les efforts de gouvernance, de stabilisation macro-économique et d'amélioration du climat des affaires déployés ces dernières années par nombre de pays africains, n'ont pas été suffisants pour attirer l'IDE vers les secteurs productifs, comme il en est pour la Chine et d'autres pays émergents.

Il est temps pour l'Afrique de s'affranchir de la dépendance quasi-exclusive de l'aide extérieure et des capitaux étrangers qui constituent aujourd'hui la principale source de financement du développement. Le moment est venu de s'orienter vers un schéma de financement du développement plus équilibré, intégrant des types de financement à caractère endogène. L'enjeu est d'assurer un financement stable et suffisant des économies africaines, seule option susceptible d'enclencher un processus auto-centré d'accumulation du capital et d'assurer un financement pérenne du développement de l'Afrique. Une telle réorientation va, naturellement, nécessiter des adaptations tant du cadre institutionnel que des systèmes financiers et bancaires. Un tel changement de paradigme dans la vision du

développement et dans la façon de le financer est plus qu'une question technique. Il s'inscrit dans le cadre des grandes mutations des sociétés africaines à opérer.

***Proposition 14 : Renforcer les capacités endogènes de financement du développement***

L'Afrique doit assumer la pleine responsabilité de son développement, à travers l'utilisation optimale des ressources tant internes qu'externes, pour réaliser ses priorités de développement et pour hâter la sortie du piège «de l'aide extérieure». Ceci passe par une réforme en profondeur du secteur financier et bancaire africain et l'émergence d'une intermédiation financière, apte à attirer et à allouer efficacement les flux de capitaux.

La disponibilité à grande échelle des ressources financières endogènes constituent un impératif d'émancipation du continent par rapport à une aide extérieure aux effets controversés. Il convient alors de s'investir dans un système de financement du développement centré prioritairement sur la mobilisation accrue des recettes publiques, des réserves de change, de l'épargne de la diaspora, des liquidités bancaires etc. En effet, La mobilisation optimale des recettes intérieures est le principal levier « d'endogénéisation » du financement du développement de l'Afrique, ce qui implique une profonde réforme fiscale, la lutte contre les transferts illégaux de capitaux, l'encouragement de l'épargne, la modernisation du système bancaire...

Dans le même temps, il faut renforcer l'attractivité du continent vis-à-vis des flux financiers internationaux vertueux. En effet, à côté du développement du renforcement des capacités de financement endogène, il convient sans doute d'attirer, à plus grande échelle, des capitaux étrangers associés à un réel transfert technologique ; des capitaux ayant un faible impact sur l'endettement extérieur et susceptibles d'ouvrir des marchés à l'exportation de produits élaborés, qui profitent aux échanges infrarégionaux et aux rapports Sud-sud, notamment du fait que les frontières traditionnelles du développement sont remises en cause grâce aux nouvelles opportunités offertes par les pays émergents.

Dans cette perspective, Il convient d'engager des réformes pour inciter la diaspora à investir dans le développement du continent, améliorer l'environnement des affaires et les capacités de gestion des apports de capitaux privés, et enfin, développer davantage l'intermédiation financière afin de générer une épargne domestique et institutionnelle substantielle.

Quant à l'aide publique au développement, dont la tendance baissière se conjugue à une crise de légitimité, il importe surtout de lui faire jouer pleinement son effet levier pour la mobilisation de ressources privées.

***Proposition 15 : Elargir l'inclusion financière des populations et accroître leur accès à des services financiers adaptés***

L'Afrique doit améliorer l'accès de la population à un ensemble de services financiers offerts par des institutions financières formelles, offrant des produits diversifiés, abordables et adaptés aux besoins de la population en termes d'amélioration de ses conditions de vie socio-économiques et de portage de projets. L'inclusion financière constitue, en effet, un enjeu d'importance, car elle contribue à l'autonomie des

individus et à la transformation des conditions de vie des plus défavorisés. Sa contribution est, également, essentielle à une croissance forte et inclusive. *A contrario*, l'exclusion financière réduit le potentiel de croissance d'un pays et appauvrit davantage sa population.

La micro-finance constitue déjà un vecteur d'inclusion financière en Afrique. Il faut certainement aller au-delà ! A cet effet, il importe de repenser la conception et le mode de fonctionnement des banques commerciales afin d'élargir la panoplie des services offerts, de rapprocher les services des populations des zones rurales, d'assouplir les conditions d'accès au crédit, de développer des produits mieux adaptés aux besoins de la majorité de la population, qui évolue à la marge du secteur formel de l'économie.

En définitive, les institutions financières doivent faire davantage d'efforts pour rendre leurs services plus accessibles aux femmes, aux jeunes et aux travailleurs en général, notamment en milieu rural. La responsabilité de l'inclusion n'incombe pas au seul système financier et bancaire. Il est indispensable aussi de promouvoir la culture financière et d'éliminer les freins socioculturels et monétaires à la bancarisation de l'économie pour un accès généralisé aux services financiers et bancaires formels des populations africaines, socialement pauvres mais économiquement actives.

# Préparation de la Conférence

Elle repose principalement sur deux points : le choix des participants et la constitution d'un dossier thématique pour chaque atelier.

## Le choix des participants

Le choix des participants est déterminé par deux critères : la légitimité et la représentativité. Si la légitimité est basée sur la réputation (expérience, compétence, apports à la définition et à la mise en œuvre du projet...), la représentativité sera assurée par la présence de toutes les régions d'Afrique et de toutes les catégories socioprofessionnelles.

Ainsi au plan territorial, l'Afrique est découpée en six sous-régions (les cinq régions correspondant aux institutions sous-régionales et la sixième à la communauté africaine hors du continent) et chaque sous-région devra être représentée. Les participants de chaque sous-région doivent satisfaire à un critère socioprofessionnel par leur appartenance à l'une des 13 catégories suivantes :

- États et institutions publiques (fonctionnaires d'État, militaires, fonctionnaires locaux) ;
- Secteur privé ;
- Chercheurs, universités et think tanks ;
- Chefs traditionnels et religieux ;
- Producteurs ruraux (agriculteurs, éleveurs...) ;
- Médias, communicateurs et acteurs culturels ;
- Jeunes ;
- Femmes ;
- Organisations professionnelles ;
- Élus locaux ;
- Organisations d'intégration ;
- Partis politiques ;
- Acteurs de développement (ONG, partenaires de la coopération au développement...).

## Les dossiers thématiques

Un dossier thématique, analysant et synthétisant l'ensemble des contributions, est constitué pour chacune des propositions à débattre, regroupées en 5 ateliers, en respectant trois étapes. La première consiste à s'appuyer sur le site-ressources de l'ARGA qui regroupe des textes rassemblés depuis une dizaine d'années. La deuxième étape consistera à enrichir ce fonds par des documents et contributions provenant de chacune des six sous-régions. Enfin les participants sélectionnés s'engagent, préalablement à la rencontre, à également apporter leur contribution répondant à trois questions, pour le thème sur lequel ils interviendront :

- quelles sont les questions majeures posées par ce thème ?
- quelles sont les expériences les plus significatives ?
- quelles sont les propositions que le participant avance ?

Au fur et à mesure de leur collecte, les contributions et autres documents seront mis en ligne par atelier. Les fiches contributions ainsi que les résumés des documents seront disponibles en français, anglais et arabe.

## Déroulement de la Conférence

### Déroulement

Chaque conférence se tient sur 4 jours, ainsi répartis.

#### **Jour 1**

- Matinée du premier jour : Ouverture officielle et partage en plénière sur l'Initiative Afrique Horizon 2060 : les objectifs et la méthodologie de la conférence
- Après-midi : ouverture des ateliers thématiques

#### **Jour 2**

- Poursuite des ateliers

#### **jour 3**

- Matinée libre : visite culturelle
- Après-midi : restitution et validation des propositions et conclusions en atelier

#### **Jour 4**

- Restitution en plénière
- Clôture officielle

*Des interprètes sont recherchés à la fois pour les plénières et pour les ateliers : français - portugais - arabe*

## **Rapportage des travaux des ateliers**

Pour la systématisation des travaux de chaque atelier et la gestion du rapportage, il sera utilisé le logiciel Desmodo et les cartes inversées pour dégager les cinq à sept questions et propositions principales qui émergent pour chaque chapitre.

Un groupe de rédaction aura pour tâche de mettre en forme les propositions en vue de la restitution en plénière.

Un compte-rendu complet, en arabe, anglais et français, sera ensuite mis en ligne et envoyé aux participants.